

RAPPORT FINANCIER



SEMESTRIEL 2026



SOMMAIRE



1.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	4
2.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	6
2.1	Indicateurs alternatifs de performance	7
2.2	Perspectives et tendances	7
2.3	Eléments significatifs de la période	8
2.4	Commentaires sur l'activité	11
2.5	Investissements	17
2.6	Participation dans l'entreprise mise en équivalence	17
2.7	Principales transactions avec les parties liées	17
2.8	Evènements postérieurs à la clôture	17
2.9	Description des principaux risques et incertitudes des 6 mois restants	18
3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	19
3.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024	20
3.2	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS	25
	Note 1 Description de la Société et de l'activité	25
	Note 2 Base de préparation	26
	Note 3 Faits significatifs de la période	27
	Note 4 Evènements postérieurs à la clôture	29
	Note 5 Participation mise en équivalence de AFYREN NEOXY	29
	Note 6 Données opérationnelles	35
	Note 7 Résultat financier	40
	Note 8 Impôt sur le résultat	41
	Note 9 Immobilisations incorporelles et corporelles	42
	Note 10 Contrats de location	45
	Note 11 Actifs financiers non courants	46
	Note 12 Créances clients et autres actifs courants	47
	Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	48
	Note 14 Capitaux propres	48
	Note 15 Provisions et passifs éventuels	50
	Note 16 Emprunts, dettes financières et dettes de loyer	51
	Note 17 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants	54
	Note 18 Instruments financiers et gestion des risques	55
	Note 19 Transaction avec les parties liées	56
	Note 20 Engagement hors bilan	56
3.3	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	58



01

*ATTESTATION DE LA PERSONNE
RESPONSABLE*



1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers IFRS résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Nicolas Sordet, Directeur Général

Fait à Lyon, France, le 24 septembre 2026



02

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

AFYREN NEOXY



2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

En complément des agrégats comptables, le management a identifié plusieurs indicateurs alternatifs de performance (« IAP ») permettant de suivre la performance de ses activités dont deux indicateurs financiers, le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA. Ces indicateurs financiers ne sont pas représentatifs sur le premier semestre 2026, la Société n'ayant pas enregistré de résultats significatifs, mais ils doivent permettre à terme de suivre la performance économique de chacune des unités de production, et de manière globale le bon développement du Groupe. Il complète d'autres indicateurs plus opérationnels que sont l'indicateur de capacité engagée et de capacité installée et des indicateurs de performance ESG (environnemental, social et de gouvernance), figurant dans le rapport de durabilité de la Société. Au premier semestre 2026, suite au rachat de l'usine AFYREN NEOXY et la consolidation comptable de celle-ci à compter du 1^{er} avril 2026, AFYREN indique, quand l'information est pertinente, des données « pro forma » qui intègrent une consolidation d'AFYREN NEOXY au 1^{er} janvier 2026.

Ces indicateurs sont décrits en détail au Chapitre 2 –Rapport de gestion, section 2.11– Indicateurs alternatifs de performance du Rapport Financier Annuel 2025 de la Société.

2.2 PERSPECTIVES ET TENDANCES

Stratégie de développement

Depuis sa création, la Société s'est donnée pour mission de développer et d'exploiter (« build and operate ») des unités de production dans les principales régions consommatrices d'acides organiques l'Europe (35% de la demande mondiale de C3 à C6), l'Asie (25%) et l'Amérique du Nord (27%).

Lors de son introduction en bourse en 2021, AFYREN a décliné cette ambition en une feuille de route visant à mettre en service trois unités de production rentables, capables de générer ensemble 150 M€ de chiffre d'affaires avec une marge d'EBITDA courant d'environ 30 % à pleine capacité. L'objectif était alors de développer, construire et démarrer ces trois unités dans une séquence resserrée, visant notamment l'équilibre financier « Groupe » avec la deuxième unité. La structure actionnariale en joint-venture de la première unité ne permettait en effet pas de couvrir à la fois les coûts d'usine et les frais de structure (R&D, Commercial, fonctions support...).

Le programme d'investissement d'AFYREN NEOXY, lancé et financé au second semestre 2025, puis le rachat à 100% ouvrent de nouvelles perspectives. AFYREN adopte désormais une séquence plus progressive : consolider et lever les goulots d'étranglement de l'usine NEOXY, puis lancer les études d'ingénierie de l'usine 2 sur une base industrielle pleinement stabilisée.

Ces développements doivent permettre :

- l'atteinte du point d'équilibre financier « Groupe » avec la première usine ; et



- un financement plus progressif et potentiellement moins dilutif des futures usines, en intégrant une part croissante d'auto-financement sur les OPEX.

Concernant les usines 2 et 3, AFYREN dispose de deux projets à un stade avancé de développement : l'un en France (+24.000 tonnes /an) et l'autre en Thaïlande (+28.000 tonnes /an). Pour ces deux projets, le foncier est identifié et disponible, un approvisionnement en matières premières et en utilities peut être sécurisé auprès de contreparties identifiées, et des clients sont en cours d'engagement, permettant d'envisager une contractualisation en amont des premiers travaux de construction. Chacun de ces projets vise une rentabilité cible supérieure à celle d'AFYREN NEOXY, notamment grâce aux effets d'échelle.

Ambitions 2026-2030

Après avoir doublé son chiffre d'affaires au premier semestre 2026 par rapport à l'année 2025, AFYREN vise un nouveau doublement du chiffre d'affaires d'AFYREN NEOXY au second semestre 2026 par rapport au premier semestre 2026. Cette augmentation se fera principalement grâce à une augmentation sensible du rythme de production de l'usine, tout en intégrant les arrêts volontaires déjà programmés dans le cadre du plan de consolidation et d'optimisation qui s'étendra jusqu'en 2027.

À l'issue de cette phase d'investissement, AFYREN ambitionne d'atteindre le point d'équilibre de l'usine, puis celui du Groupe. La confirmation de cette trajectoire conditionnera la décision finale d'investir dans la deuxième usine, qu'AFYREN peut raisonnablement envisager pour 2028 en vue d'une mise en service en 2030.

2.3 ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

AFYREN

Actionnariat d'AFYREN NEOXY

En mars 2026, AFYREN annonce le rachat des 49% du co-actionnaire SPI (fonds géré par Bpifrance pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir) dans NEOXY pour un montant de 11,3 millions d'euros, payés en numéraire. Grâce à ce rachat, AFYREN peut mener de front la montée en charge de l'usine et les investissements avec une gouvernance simplifiée et un alignement entier entre la maison-mère, qui assure le financement, et l'usine.

L'accompagnement de Bpifrance se poursuit avec le fonds Large Venture, actionnaire d'AFYREN à hauteur de 7,5% et administrateur de la Société. Par ailleurs, le fonds SPI reste engagé à court terme via des obligations convertibles AFYREN NEOXY qui ont vocation à être remboursées en numéraire au plus tard à maturité, en juin 2027.

Opérations

En février 2026, AFYREN obtient la certification FSSC 22000 pour son usine AFYREN NEOXY, l'excellence en matière de qualité pour la sécurité alimentaire. Elle représente un gage de qualité et de performance pour les partenaires et clients dans les secteurs stratégiques de l'alimentation humaine, de l'alimentation animale, et des arômes.

En mars 2026, AFYREN obtient la certification ISO 9001, certification internationale offrant un cadre structurant et exigeant pour l'amélioration continue et la performance opérationnelle de l'ensemble des équipes AFYREN.



Ces certifications confirment la volonté d'AFYREN de structurer durablement sa croissance autour de standards internationaux exigeants et complète les autres certifications obtenues ou en cours d'obtention pour ses produits et ses systèmes de management (ECOCERT, UAB, COSMOS, Responsible Care®).

A l'occasion de son assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2026, AFYREN fait un point d'étape sur la performance opérationnelle et les ventes de l'usine AFYREN NEOXY. Après une fin d'année 2025 dynamique et la publication d'un premier chiffre d'affaires significatif, AFYREN enregistre une activité de production d'acides et d'engrais en progression sur cette première partie de 2026. Sur la période, la production atteint plusieurs centaines de tonnes d'acides ainsi qu'un volume important d'engrais associé, pour des facturations totales d'un million d'euros environ pour AFYREN NEOXY, soit le double de l'année 2025.

Partenariats

ESG

Obtention de la certification B Corp™

La certification B Corp™ témoigne de l'engagement à long terme d'AFYREN à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans son modèle économique et ses activités, sur la base d'une amélioration continue et progressive. AFYREN obtient un score de 104, largement supérieur à la référence nationale (78) et à celle du secteur (77).

Publication de son troisième rapport de durabilité

Conformément à sa volonté annoncée de communication transparente sur ses engagements, AFYREN publie son troisième rapport de durabilité en respectant l'état d'esprit et le cadre proposé par la CSRD. Ce rapport offre aux parties prenantes un aperçu transparent des priorités, des actions et des progrès de l'entreprise en matière de développement durable.

Ce document est disponible et peut être consulté et téléchargé dans une section dédiée du site internet de la société : <https://afyren.com/vision/>

Gouvernance

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire tenue le 16 juin 2026, AFYREN enregistre la nomination de Monsieur Giuseppe Abrate, représentant la société Kemin Industries Inc., leader des ingrédients de spécialité, en qualité de nouvel administrateur.

Finance et instruments financiers

Financements

En février 2026, AFYREN réalise une augmentation de capital de 7 millions d'euros souscrite par plusieurs fonds gérés par Odyssée Venture, un acteur historique du capital investissement et un spécialiste français des entreprises de croissance. Les fonds levés, combiné au produit de l'augmentation de capital réalisée le 26 novembre 2025 ont été utilisé pour renforcer les fonds propres d'AFYREN à un moment clé marqué par la montée en puissance de son usine, et pour couvrir ses besoins généraux de financement, y compris le rachat des 49% du co-actionnaire SPI dans NEOXY pour un montant de 11,3 millions d'euros, payés en numéraire en mars 2026.



En avril 2026, AFYREN a sécurisé un prêt R&D et Innovation auprès de la BPI pour 0,5 millions d'euros.

Subvention

En mars 2026, AFYREN NEOXY a reçu, pour un montant de 2,2 millions d'euros, le solde de la subvention lancée dans le cadre de l'appel à projets du plan France Relance de Bpifrance.

En avril 2026, AFYREN a reçu de la région Grand Est une subvention de 3 M€ issus du Fonds européen pour la transition juste. Ce soutien participera au financement des investissements de performances de l'usine AFYREN NEOXY, désormais détenue à 100% par AFYREN.

Rachats d'actions / liquidité

Pour rappel, AFYREN a conclu depuis 2021 un contrat de liquidité avec ODDO BHF SCA. Les moyens totaux cumulés mis à disposition dans le cadre de ce contrat de liquidité sont de 0,45 M€.

A la date du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 89 911 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 51 224 €

Points sur les AGA

Au premier semestre 2026, le Conseil d'administration a fait usage des autorisations qui lui était consenties pour les attributions suivantes :

	Attribution AGA	Bénéficiaires	Résolutions
Janvier 2026	171.000 AGA 2026	11	23 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024
Mars 2026	100.000 AGA 2026-29	10	23 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024
Mars 2026	113.000 AGA 2026-28	20	23 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024
Avril 2026	4.000 AGA 2024-8	1	23 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024
Juin 2026	3 000 AGA 2024-9	2	23 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024

En janvier 2026, puis en juin 2026, AFYREN enregistre l'acquisition définitive de 16.368 actions issues d'attributions à des nouveaux salariés en 2024.

AFYREN enregistre également l'acquisition définitive de 70.000 actions issues du plan d'AGA 2024-3 de décembre 2024 au profit d'une dizaine de collaborateurs et dirigeants mandataires sociaux dans une logique de fidélisation sur certains profils clés.

L'ensemble des actions remises proviennent du compte d'auto-détention de la société.



Fin mars 2026, AFYREN enregistre la caducité de l'ensemble du plan LTIP de 2023, portant sur une enveloppe de 168.069 titres, du fait de la non atteinte des conditions financières.

AFYREN NEOXY

Opérations

Les développements récents d'AFYREN NEOXY sont décrits plus haut.

Actionnariat d'AFYREN NEOXY

En mars 2026, AFYREN annonce le rachat des 49% du co-actionnaire SPI (fonds géré par Bpifrance pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir) dans NEOXY pour un montant de 11,3 millions d'euros, payés en numéraire. Grâce à ce rachat, AFYREN peut mener de front la montée en charge de l'usine et les investissements avec une gouvernance simplifiée et un alignement entier entre la maison-mère, qui assure le financement, et l'usine.

L'accompagnement de Bpifrance se poursuit avec le fonds Large Venture, actionnaire d'AFYREN à hauteur de 7,5% et administrateur de la Société. Par ailleurs, le fonds SPI reste engagé à court terme via des obligations convertibles AFYREN NEOXY qui ont vocation à être remboursées en numéraire au plus tard à maturité, en juin 2027.

2.4 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société avec les comptes résumés de la Société établis pour les besoins du rapport financier semestriel au titre des premiers semestres 2025 et 2026, et ayant fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes dont le rapport d'examen limité est présenté en section 3.3.

Les commentaires sur les comptes ci-dessous sont établis sur la seule base de ces comptes. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS-UE »).

Le rachat stratégique des 48,92% des titres d'AFYREN NEOXY détenus par le fonds SPI permet la consolidation de l'usine dans les états financiers d'AFYREN à compter du 31 mars 2026. Les états financiers 2026 intègrent donc trois mois en mise en équivalence, puis trois mois en intégration globale, à comparer à six mois de mise en équivalence sur l'exercice 2025.

La comparabilité des données financières au premier semestre 2026 avec les données du premier semestre 2025 s'en trouve fortement réduite. En complément des données IFRS, et pour une meilleure comparabilité des semestres à venir AFYREN fournit des éléments « pro forma » qui intègrent une consolidation d'AFYREN NEOXY au 1^{er} janvier 2026.

Les chiffres indiqués en milliers d'euros dans les tableaux et analyses figurant dans cette section ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages, calculés à partir de chiffres arrondis, peut ne pas correspondre à 100 %.



Données financières clés

En milliers d'euros	2026.06	2025.06
Chiffre d'affaires	1 265	1 204
<i>dont ventes d'acides et d'engrais</i>	585	-
<i>dont prestations de service</i>	680	1 204
Résultat opérationnel courant	(9 650)	(3 641)
Produits opérationnels non courants	15 816	
Résultat opérationnel	6 166	(3 641)
Résultat financier net	(152)	851
Quote-part dans le résultat d'AFYREN NEOXY ¹	(3 585)	(4 134)
Résultat net	2 429	(6 924)

AFYREN affiche un résultat net positif de 2,4 M€ à fin juin 2026 contre une perte nette de (6,9) M€ à fin juin 2025. Il inclut un produit exceptionnel de 15,8 M€ lié à la comptabilisation du rachat à 100% de l'usine AFYREN NEOXY.

En milliers d'euros	2026.06	2025.12
Actifs non courants	116 059	4 672
<i>dont goodwill</i>	18 219	-
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	34 431	2 623
<i>dont immobilisations corporelles</i>	61 919	211
Actifs courants	23 187	62 469
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	17 304	35 159
Total des actifs	139 246	67 141
Capitaux propres	71 760	62 104
Passifs non courants	46 000	2 404
<i>Dont emprunts et dettes financières²</i>	32 288	1 463
Passifs courants	21 486	2 633
<i>Dont emprunts et dettes financières²</i>	8 607	955
Total des passifs	139 246	67 141

Le profil financier d'AFYREN a été transformé par le rachat stratégique des 48,92% des titres d'AFYREN NEOXY détenus par le fonds SPI (fonds géré par Bpifrance pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir), qui a accru le bilan d'AFYREN de manière significative.

Au 30 juin 2026, AFYREN dispose d'une trésorerie de 17,3 millions d'euros, correspondant à une consommation de trésorerie d'environ 18 millions d'euros sur la période.

Outre la consommation de trésorerie liée à l'exploitation de l'usine NEOXY en phase de ramp-up et aux coûts de la maison-mère AFYREN (R&D, process, fonctions support...), une part significative des dépenses du semestre provient de l'acquisition de la participation minoritaire de SPI dans AFYREN NEOXY ainsi que des investissements de croissance.

¹ Entreprise détenue conjointement par AFYREN et Bpifrance et mise en équivalence jusqu'au 31 mars 2026, date à laquelle AFYREN consolide AFYREN NEOXY

² Les dettes de loyers courantes sont de 2,1 millions d'euros, et 4,8 millions d'euros pour la partie non courantes



Au 30 juin 2026, la dette financière totale s'élève à 40,9 millions d'euros dont 32,0 millions d'euros d'emprunts bancaires, à mettre en regard de capitaux propres de 71,8 millions d'euros.

Le lecteur est invité à se reporter à l'examen des comptes et des résultats dans les notes des Etats Financiers IFRS clos au 30 juin 2026 figurant en section 3.2.

Chiffre d'affaires

Le traitement comptable et les éléments composants le chiffre d'affaires sont détaillés dans la note 6.2 des Etats Financiers IFRS clos au 30 juin 2026 figurant en section 3.2.

En milliers d'euros	2026.06	2025.06
Ventes d'acides et d'engrais	585	-
Prestations de service	680	1 204
Total chiffre d'affaires	1 265	1 204

Evolution du chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires au premier semestre 2026 s'élève à 1,3 million d'euros.

Il est constitué :

- du chiffre d'affaires issus de la vente de la production d'acides biosourcés et d'engrais par AFYREN NEOXY du 1^{er} avril au 30 juin 2026.
- des produits des différents contrats de prestations administratives et techniques conclus avec AFYREN NEOXY du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, qui disparaissent donc avec la consolidation globale à compter du 1^{er} avril 2026.

Sur la période de janvier à mars 2026, les ventes d'AFYREN NEOXY s'élèvent à 0,4 million d'euros. Le chiffre d'affaires global pro-forma³ s'élèverait donc à 1,1 million d'euros.

Formation du résultat opérationnel courant

Les charges opérationnelles nettes⁴ s'élèvent à 10,9 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse par rapport à 4,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Comme pour le chiffre d'affaires, elles intègrent les coûts d'exploitation d'AFYREN NEOXY du 1^{er} avril au 30 juin 2026.

Les principales charges sont :

- des charges de personnels pour 5,3 millions d'euros : à compter du 1^{er} avril 2026, elles portent sur l'ensemble des employés du Groupe soit 149 équivalents temps plein (ETP) ;
- des charges externes pour 4,5 millions d'euros, intégrant des postes significatifs tels que les consommables et équipements ainsi les charges locatives liées à l'usine ;
- une charge d'amortissement de 1,8 million d'euros, liée à la technologie et aux installations.

Ces postes sont détaillés dans la note 6.4 des Etats Financiers IFRS figurant en section 3.2.

Résultat opérationnel courant

Dans cette phase de montée en charge, le niveau de production atteint à fin juin 2026 ne permet pas encore de bénéficier de l'effet de levier des volumes.

Aussi, le résultat opérationnel courant du Groupe est une perte, de 9,7 millions d'euros.

³ Avec comptabilisation du rachat de SPI au 1^{er} janvier 2026

⁴ Charges opérationnelles nettes des autres produits, principalement des subventions d'exploitation



Résultat opérationnel

AFYREN enregistre un produit exceptionnel de 15,8 millions d'euros lié à la comptabilisation du rachat de AFYREN NEOXY et notamment la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue. Grâce à cet élément non récurrent le résultat opérationnel est positif et atteint 6,2 millions d'euros.

Formation du résultat net

Résultat financier

Le résultat financier est négatif sur le premier semestre 2026 : les produits financiers issus du placement de la trésorerie atteignent 0,6 million d'euros au premier semestre 2026 contre 0,7 millions d'euros au premier semestre 2025. Ces produits sont plus que compensés par des charges financières d'un montant de 0,8 million d'euros AFYREN intégrant désormais l'endettement de la société AFYREN NEOXY.

Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)

La quote-part détenue dans le résultat d'AFYREN NEOXY s'élève à (3,6) millions d'euros au premier semestre 2026. Elle correspond à 3 mois de résultat de la filiale, du 1^{er} janvier au 31 mars 2026.

Le lecteur est invité à se référer à la note 5 des Etats Financiers IFRS figurant en section 3.2.

Résultat net

AFYREN affiche un résultat net positif de 2,4 millions d'euros à fin juin 2026 contre une perte nette de (6,9) millions d'euros à fin juin 2025. Le résultat net pro-forma⁵ serait une perte de 1,0 millions d'euros.

Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement

Les sources de financement d'AFYREN proviennent principalement des augmentations de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société en octobre 2021, puis à l'occasion de l'entrée de Kemin Industries Inc. en novembre 2025 et enfin l'entrée des fonds d'Odyssée Venture en février 2026. Ce financement en capitaux propres est complété par des emprunts bancaires contractés auprès d'établissements de crédit, mais aussi des avances remboursables et prêts auprès de Bpifrance et, dans une moindre mesure, de subventions obtenues au fil des développements industriels d'AFYREN.

⁵ Avec comptabilisation du rachat de SPI au 1^{er} janvier 2026



Dettes financières et trésorerie

En milliers d'euros	2026.06	2025.12
Obligations convertibles	1 758	-
Autres emprunts	32 258	1 975
<i>Dont PGE</i>	-	336
<i>Dont avances remboursables</i>	-	-
<i>Dont autres emprunts</i>	32 248	1 637
<i>Dont intérêts courus</i>	10	2
Total emprunts	34 016	1 975
Dettes de loyers (IFRS 16)	6 880	443
Total emprunts et dettes financières	40 896	2 418
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	17 304	35 160

Le profil financier d'AFYREN a été transformé par le rachat stratégique des 48,92% des titres d'AFYREN NEOXY détenus par le fonds SPI (fonds géré par Bpifrance pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir), qui a accru le bilan d'AFYREN de manière significative.

Au 30 juin 2026, l'endettement financier total d'AFYREN est de 40,9 millions d'euros incluant les dettes de loyers et 34,0 millions d'euros hors dettes de loyers. Cet endettement, porté principalement par la filiale AFYREN NEOXY est à mettre en regard de capitaux propres de 71,8 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 17,3 millions d'euros qui, complété des 12,5 millions de dette venture sécurisé en septembre 2026, lui permet de faire face à ses échéances et financer les développements en cours.

Se reporter aux notes 13 (Trésorerie et équivalents de trésorerie), 16 (Emprunts, dettes financières et dettes de loyer), et 18 (Instruments financiers et gestion des risques) des Etats Financiers IFRS figurant en section 3.2.



Tableau des flux de trésorerie simplifié

En milliers d'euros	2026.06	2025.06
Résultat net de la période	2 429	(6 924)
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	1 835	424
Résultat financier net	152	(851)
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	3 585	4 134
Coût des paiements fondés sur des actions	506	330
Impact du rachat d'AFYREN NEOXY	(15 870)	
Autres	1	2
Capacité d'autofinancement	(7 362)	(2 885)
Variation nette du BFR	161	196
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(7 201)	(2 690)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(14 667)	(2 657)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	4 013	(723)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(17 855)	(6 070)

Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En milliers d'euros	2026.06	2025.06
Stocks	(208)	-
Créances clients	496	(81)
Avances et acomptes	(672)	-
Passifs sur contrat client		-
Dettes fournisseurs	(156)	(273)
Provisions et avantages du personnel	(108)	(6)
Autres créances/ dettes courantes	811	556
Total des variations	161	196

Au 30 juin 2026, les avances et acomptes concernent les avances versées par AFYREN NEOXY à ses fournisseurs, et les autres créances / dettes courantes étaient principalement de nature fiscale (TVA et CIR).

Flux de trésorerie généré par les activités d'investissement

Au 30 juin 2026, AFYREN enregistre une hausse des activités d'investissement à 14,7 millions d'euros correspondant principalement au rachat à 100% de la filiale AFYREN NEOXY et aux investissements de performance réalisés dans l'usine, déployés notamment durant l'arrêt de juin 2026.

Flux de trésorerie généré par les activités de financement

Au 30 juin 2026, la trésorerie nette des activités de financement s'élève à 4 millions d'euros et reflète principalement des décaissements liés aux emprunts et l'encaissement du produit de l'augmentation de capital souscrite par les fonds d'Odyssée Venture.

Les émissions et remboursements d'emprunts sont décrits dans la note 16 (Emprunts, dettes financières et dettes de loyers) des Etats Financiers IFRS figurant en section 3.2.



2.5 INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés par AFYREN sur la période concernent le rachat à 100% de la filiale AFYREN NEOXY et les investissements de performance réalisés dans l'usine, déployés notamment durant arrêt de juin 2026.

Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris, et mode de financement desdits investissements

AFYREN prévoit d'autres investissements de performance, réalisés dans le cadre du plan d'investissement 2026-2027 en cours de déploiement.

2.6 PARTICIPATION DANS L'ENTREPRISE MISE EN EQUIVALENCE

Cette section est sans objet au 30 juin 2026, depuis le rachat à 100% de la filiale AFYREN NEOXY et la consolidation à 100% par AFYREN à compter du 31 mars 2026.

2.7 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 19 des Etats Financiers résumés au 30 juin 2026 figurant en section 3.2.

2.8 EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Début juillet 2026, annonce la reprise de la production de l'usine AFYREN NEOXY après le succès de l'arrêt technique programmé en juin. L'ensemble des travaux a été réalisé dans un temps et un budget maîtrisé : une durée de 4 semaines, 6 jours sur 7 soit près de 20 000 heures cumulées de travail, pour un investissement total d'environ 6 millions d'euros. La sécurité des équipes a été la priorité absolue tout au long de l'arrêt technique, sans aucun accident avec arrêt.

En juillet 2026, AFYREN enregistre l'acquisition définitive de 4.000 actions issues d'attributions à un salarié en juillet 2024.

Fin août 2026, AFYREN fait le point sur production : le cap symbolique des 1 000 tonnes d'acides biosourcés produits depuis le début du ramp-up est dépassé, dont 200 tonnes entre juillet et fin août. La capacité de production démontrée a été poussée à 30% à plusieurs reprises et a atteint les 40% sur 48 heures, grâce aux travaux de juin, à confirmer sur des plages de production longues. Par ailleurs, le process de l'usine et son système de recyclage des eaux ont démontré leur adaptabilité à une période de canicule et de stress hydrique.

En septembre 2026 AFYREN annonce l'obtention d'une dette « venture » auprès de la BNPP pour un montant de 12,5 M€. Cette dette a une maturité de 5 ans, dont 2 ans de différé de remboursement. Cet instrument non-dilutif offre toutes les caractéristiques d'une dette classique mais permet aussi au prêteur de bénéficier d'une rémunération supplémentaire en cas de hausse du cours de bourse de la société sur la durée du prêt. Cette nouvelle opération traduit la confiance de BNP Paribas, partenaire de long-terme d'AFYREN.



2.9 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DES 6 MOIS RESTANTS

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société estime être exposée à la date du présent rapport financier semestriel sont détaillés à la section 2.9 « Facteurs de risques » du rapport financier annuel de l'année 2024, publié le 31 mars 2026 et disponible [ici](#). Ces facteurs de risques demeurent applicables à la date du présent rapport et n'ont pas subi d'évolution significative.



03

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS



3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

3.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Etat résumé semestriel du compte de résultat consolidé

En k€	Notes	2026.06	2025.06
Chiffre d'affaires	6.2	1 265	1 204
Autres produits	6.3	980	277
Achats et charges externes	6.4	- 4 515	-1 390
Charges du personnel	6.4	- 5 321	-3 249
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9. & 10.	- 1 835	-424
Autres charges		- 224	-59
Résultat opérationnel courant		- 9 650	-3 641
Produits opérationnels non courants	6.7	15 816	-
Résultat opérationnel		6 166	-3 641
Produits financiers	7.	606	892
Charges financières	7.	- 757	-41
Résultat financier net		- 152	851
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	- 3 585	-4 134
Résultat avant impôt		2 429	-6 924
Impôts sur le résultat	8.	-	-
Résultat net de la période		2 429	-6 924
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	14.2	0,06	- 0,27
Résultat dilué par action (en euros)	14.2	0,06	- 0,27



Etat résumé semestriel du résultat global consolidé

En k€	2026.06	2025.06
Résultat net de la période	2 429	- 6 924
Autres éléments du résultat global		
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	- 1	2
Impôt lié	-	- 0
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)	-	0
Réserves de conversion	-	- 2
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	- 1	1
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	- 1	1
Résultat global de la période	2 428	- 6 924



Etat résumé semestriel de la situation financière consolidée

En k€	Note	2026.06	2025.12
Goodwill	5.1	18 219	-
Immobilisations incorporelles	9.1.	34 431	2 623
Immobilisations corporelles	9.2.	61 919	211
Droits d'utilisation	10.	395	442
Actifs d'impôt différé	5.	0	- 0
Actifs financiers non courants	11.	1 095	1 396
Actifs non courants		116 059	4 672
Stocks		1 588	-
Créances clients	12.	64	482
Actifs financiers courants	12.	58	146
Autres actifs courants	12.	4 173	26 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	17 304	35 159
Actifs courants		23 187	62 469
Total des actifs		139 246	67 141

	1	2026.06	2025.12
Capital social	14.	777	722
Primes d'émission	14.	114 817	108 319
Réserves	14.	- 9 966	- 7 717
Report à nouveau	14.	- 36 297	- 24 854
Résultat net de la période	14.	2 429	- 14 366
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		71 760	62 104
Emprunts et dettes financières non courants	16.	32 048	1 159
Dettes de loyers non courantes	16.	240	304
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3.	121	90
Provisions non courantes	15.	129	-
Produits différés non courants (passifs de contrat client)	6.2.	-	-
Passifs d'impôt différé	9.3.	-	-
Produits différés non courants (subventions)	17.	13 462	851
Passifs non courants		46 000	2 404
Emprunts et dettes financières courants	16.	8 420	817
Dettes de loyers courantes	16.	187	138
Dettes fournisseurs	17.	8 912	309
Produits différés courants (passifs de contrat client)	6.2.	-	-
Provisions courantes	16.	-	-
Autres passifs courants	17.	3 967	1 369
Passifs courants		21 486	2 633
Total des passifs		67 486	5 037
Total des capitaux propres et passifs		139 246	67 141



Etat résumé semestriel de la variation des capitaux propres

En k€	Note	Attribuable aux propriétaires de la Société							Total des capitaux propres
		Capital	Primes d'émission	Composante capitaux propres des obligations convertibles	Réserve d'actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	
Situation au 1er janvier 2025		522	85 406	-	- 608	- 8 827	- 14 042	- 9 754	52 698
Résultat net de la période								- 6 924	- 6 924
Autres éléments du résultat global de la période						-			-
Résultat global de la période		-	-	-	-	-	-	- 6 924	- 6 924
Affectation du résultat de l'exercice précédent						1 058	- 10 812	9 754	-
Augmentation de capital	14.								-
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.4.1					330			330
Achats / Ventes d'actions propres					51				51
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	51	1 388	- 10 812	9 754	381
Situation au 30 juin 2025		522	85 406	-	- 557	- 7 440	- 24 854	- 6 924	46 156
Situation au 1er janvier 2026		722	108 319	-	- 464	- 7 253	- 24 854	- 14 366	62 104
Résultat net de la période								2 429	2 429
Autres éléments du résultat global de la période						-			-
Résultat global de la période		-	-	-	-	-	-	2 429	2 429
Affectation du résultat de l'exercice précédent						- 2 923	- 11 443	14 366	-
Augmentation de capital	14.	55	6 521						6 575
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.4.1					506			506
Achats / Ventes d'actions propres					148				148
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		55	6 521	-	148	- 2 417	- 11 443	14 366	7 230
Situation au 30 juin 2026		777	114 839	-	- 316	- 9 670	- 36 297	2 429	71 763



Tableau résumé semestriel des flux de trésoreries consolidés

En k€	Note	2026.06	2025.06
Résultat net de la période		2 429	- 6 924
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9. & 10.	1 835	424
– Résultat financier net	7.	152	- 851
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	3 585	4 134
– Résultat de cession d'immobilisations corporelles		-	-
– Coût des paiements fondés sur des actions	6.4.1	506	330
– Impôt sur le résultat	8.	-	0
– Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans Neoxy	6.7	- 15 528	
– Gains et pertes sur relations préexistantes	6.7	- 342	
– Autres éléments		1	2
Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		- 9 791	4 038
Total marge brute d'autofinancement		- 7 362	- 2 885
<i>Variations des :</i>			
– Stocks		- 208	-
– Créances clients	12.	496	- 81
– Passifs sur contrat client	6.2	-	0
– Avances et acomptes	19.	- 672	-
– Dettes fournisseurs	17.	- 156	- 273
– Provisions et avantages du personnel	6.4.1	- 108	- 6
– Autres créances/ dettes courantes	12. & 17.	811	556
Total des variations		161	196
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		- 7 201	- 2 690
Impôts payés	8.	-	-
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		- 7 201	- 2 690
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors frais de développement	9.	- 5 386	- 84
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépenses de développement capitalisées	9.	- 10	- 40
Subventions d'investissement (incl. CIR compensant des frais activés)		-	- 2
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	5.	- 9 869	-
Apports en comptes courants de Neoxy		-	- 2 900
Intérêts reçus	7.	605	369
Augmentation d'actifs financiers non courants	11.	-	-
Diminution d'actifs financiers non courants		- 7	-
Augmentation d'actifs financiers courants (contrat de liquidité)		-	-
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		- 14 667	- 2 657
Augmentation de capital	14.1.	6 575	-
Achats / Ventes d'actions propres		148	37
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	16.	552	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières	16.	- 2 129	- 588
Paiement de dettes de financement par cession-bail	16.	- 478	-
Paiement de dettes de loyers	10.	- 61	- 130
Intérêts payés sur obligations convertibles	16.	-	-
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	16.	- 503	- 32
Intérêts payés sur financement par cession-bail	16.	- 80	-
Intérêts payés sur dettes de loyer	16.	- 12	- 9
Trésorerie nette liée aux activités de financement		4 013	- 723
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		- 17 855	- 6 070
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		35 159	33 538
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		17 304	27 468



3.2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS

Note 1 Description de la Société et de l'activité

AFYREN S.A.S. (« la Société » ou « AFYREN ») est une société française dont le siège social est situé à Clermont-Ferrand (63100).

Fondée en 2012, AFYREN est une entreprise de chimie durable (« greentech ») proposant des solutions innovantes pour remplacer des ingrédients issus du pétrole par des produits issus de biomasses non alimentaires et transformés à l'aide de micro-organismes naturels, dans une approche d'économie circulaire zéro déchet industriel.

Les solutions proposées par AFYREN permettent de produire une famille de sept acides organiques intégralement biosourcés ainsi qu'un engrais naturel.

A partir des matières premières renouvelables telles que les co-produits du processus de production du sucre (notamment la mélasse et la pulpe de betterave), qui ne concurrencent pas les filières vivrières humaines, la plateforme technologique d'AFYREN - AFYNERIE® - permet de produire à l'échelle industrielle et à un coût compétitif des acides organiques 100 % biosourcés, offrant les mêmes propriétés chimiques que ceux produits à partir du pétrole, mais avec une empreinte carbone divisée par 5.

Le 1er octobre 2021, AFYREN a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché non réglementé Euronext Growth à Paris, afin d'accélérer son développement, notamment à l'international.

En 2022, AFYREN inaugure sa première usine : AFYREN NEOXY d'une capacité installée de 16 000 tonnes d'acides organiques et 23 000 tonnes d'engrais.

En 2023 puis 2024, AFYREN poursuit ses travaux en vue de la production en continu d'AFYREN NEOXY et progresse sur son développement industriel en France et à l'international.

En 2025, AFYREN annonce le démarrage de la production en continu, marquant le début de la phase de montée en charge industrielle (ramp-up) et l'accélération des commercialisations. Sur l'année, AFYREN NEOXY a produit près de 400 tonnes d'acides biosourcés ainsi qu'un volume significatif d'engrais associé. Parallèlement, AFYREN lance un programme de mise en œuvre d'améliorations opérationnelles visant à consolider et accroître la production de l'usine. Ce programme est notamment financé par une augmentation de capital de 23 millions d'euros, réalisée en novembre 2025.

En mars 2026, AFYREN a procédé au rachat des 48,92% des titres d'AFYREN NEOXY, détenus par son co-actionnaire (Bpifrance). AFYREN détient désormais 100% d'AFYREN NEOXY. Grâce à ce rachat, AFYREN peut mener de front la montée en charge de l'usine et les investissements nécessaires avec une gouvernance simplifiée et un alignement entier entre la maison-mère, qui assure le financement, et l'usine. Ce rachat permet aussi une



meilleure lisibilité des opérations auprès des partie-prenantes externes, avec la consolidation d'AFYREN NEOXY.

Les présents états financiers consolidés résumés semestriels IFRS comprennent les comptes d'AFYREN, ainsi que les comptes d'AFYREN NEOXY consolidée à compter du 31 mars 2026, qui était précédemment comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 24/09/2026.

Note 2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés semestriels de la Société au 30 juin 2026 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société (les « derniers états financiers annuels »).

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers consolidés préparé selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables utilisés pour la préparation de ces états financiers consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2025, à l'exception :

- Des textes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Des dispositions spécifiques d'IAS 34 utilisées pour la préparation des états financiers semestriels consolidés
- Des nouveaux principes comptables appliqués à la suite de la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY ajoutés dans chaque note afférente.

Les nouveaux textes d'application obligatoire pour les comptes semestriels à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (« Classement et évaluation des instruments financiers » et « Contrats d'achat d'électricité renouvelable »). Les nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif sur les présents états financiers du Groupe.

Les normes et interprétations d'application non encore obligatoires au 30 juin 2026 n'ont pas été appliquées par anticipation. Les impacts attendus ne sont pas jugés significatifs, à l'exception d'IFRS 18 – « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », pour laquelle la Direction n'a pas finalisé son analyse à date.



2.2 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers consolidés résumés semestriels, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction de l'évolution des incertitudes.

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont ceux décrits dans les derniers états financiers annuels, à l'exception des nouveaux jugements et estimations suivants :

- Note 5 – Détermination du traitement comptable de la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY
- Note 5 – Estimation de la juste-valeur des actifs identifiés et des passifs repris, de la quote-part antérieurement détenue, du gain ou de la perte sur relations préexistantes et de l'actif de droit de licence réacquis dans le cadre de prise de contrôle d'AFYREN NEOXY.

2.3 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.4 Saisonnalité des activités

Les activités de la Société ne sont pas par nature saisonnières. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2026 sont indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2026.

Note 3 Faits significatifs de la période

Société Afyren :

Actionnariat d'AFYREN NEOXY

En mars 2026, AFYREN a procédé au rachat des 48,92% des titres du d'AFYREN NEOXY, détenus par son co-actionnaire SPI (fonds géré par Bpifrance pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir) pour un montant de 11,3 M€, payés en numéraire. Grâce à ce rachat, AFYREN peut mener de front la montée en charge de l'usine et les investissements avec une gouvernance simplifiée et un alignement entier entre la maison-mère, qui assure le financement, et l'usine. L'accompagnement de Bpifrance se poursuit avec le fonds Large Venture, actionnaire d'AFYREN à hauteur de 7,5% et administrateur de la Société. Par ailleurs, le fonds SPI reste engagé à court terme via des



obligations convertibles émises en 2023 par AFYREN NEOXY, qui ont été amendées et qui ont vocation à être remboursées en numéraire au plus tard à maturité, en juin 2027 (Cf Note 16).

Plan d'instruments de capitaux propres

Les Conseils d'administration des 15 janvier 2026, 31 mars 2026 et 15 juin 2026 procèdent à l'attribution de respectivement 171 000, 217 000 et 3 000 actions gratuites.

En janvier 2026, AFYREN a enregistré l'acquisition définitive de 12.868 actions gratuites issues d'attributions à des nouveaux salariés en 2024. AFYREN a enregistré également l'acquisition définitive de 70.000 actions issues du plan d'AGA 2024-3 de décembre 2024 au profit d'une dizaine de collaborateurs et dirigeants mandataires sociaux dans une logique de fidélisation sur certains profils clés. Les actions remises proviennent du compte d'auto-détention de la société.

Opérations sur le capital

En février 2026, une augmentation de capital est intervenue auprès de différents fonds de Odyssée Venture pour un montant hors prime d'émission de 54 902 €, correspondant à 2 745 098 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le montant global de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'établit à 7 M€.

Financements

En avril 2026, AFYREN a sécurisé un prêt R&D et Innovation auprès de la BPI pour 0,5 millions d' euros.

Conflit armé au Moyen Orient

AFYREN suit avec attention l'évolution du conflit armé au Moyen Orient qui affecte les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Les principaux risques identifiés sur les activités d'AFYREN concernent notamment la volatilité des prix de l'énergie – en particulier du gaz, auquel AFYREN est exposée via sa consommation de vapeur –, ainsi que les fluctuations de prix de certains intrants, notamment d'origine chimique. Le Groupe demeure également vigilant quant aux effets indirects potentiels susceptibles d'affecter les activités de ses clients ou certaines conditions de stabilité financière. A la date du présent Rapport Financier Semestriel, cette situation n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité d'AFYREN en 2026.

Les faits significatifs du premier semestre 2025 figurent dans le Rapport Financier Semestriel 2025 de la société, disponible [ici](#).

Société Afyren Neoxy :

Subvention

En mars 2026, AFYREN NEOXY a reçu, pour un montant de 2,2 M€, le solde de la subvention lancée dans le cadre de l'appel à projets du plan France Relance de Bpifrance.

En avril 2026, la Région Grand Est, via le Fonds européen pour la transition juste, a attribué à AFYREN NEOXY une subvention d'un montant de 3 M€.



Les faits significatifs du premier semestre 2025 figurent dans le Rapport Financier Semestriel 2025 de la société, disponible [ici](#).

Note 4 Evénements postérieurs à la clôture

Début juillet 2026, annonce la reprise de la production de l'usine AFYREN NEOXY après le succès de l'arrêt technique programmé en juin. L'ensemble des travaux a été réalisé dans un temps et un budget maîtrisé : une durée de 4 semaines, 6 jours sur 7 soit près de 20 000 heures cumulées de travail, pour un investissement total d'environ 6 millions d'euros. La sécurité des équipes a été la priorité absolue tout au long de l'arrêt technique, sans aucun accident avec arrêt.

En juillet 2026, AFYREN enregistre l'acquisition définitive de 4.000 actions issues d'attributions à un salarié en juillet 2024.

Fin août 2026, AFYREN fait le point sur production : le cap symbolique des 1 000 tonnes d'acides biosourcés produits depuis le début du ramp-up est dépassé, dont 200 tonnes entre juillet et fin août. La capacité de production démontrée a été poussée à 30% à plusieurs reprises et a atteint les 40% sur 48 heures, grâce aux travaux de juin, à confirmer sur des plages de production longues. Par ailleurs, le process de l'usine et son système de recyclage des eaux ont démontré leur adaptabilité à une période de canicule et de stress hydrique.

En septembre 2026 AFYREN annonce l'obtention d'une dette « venture » auprès de la BNPP pour un montant de 12,5 M€. Cette dette a une maturité de 5 ans, dont 2 ans de différé de remboursement. Cet instrument non-dilutif offre toutes les caractéristiques d'une dette classique mais permet aussi au prêteur de bénéficier d'une rémunération supplémentaire en cas de hausse du cours de bourse de la société sur la durée du prêt. Cette nouvelle opération traduit la confiance de BNP Paribas, partenaire de long-terme d'AFYREN.

Note 5 Comptabilisation d'AFYREN NEOXY

Jusqu'au 31 mars 2026, AFYREN NEOXY était détenue à hauteur de 51,08% par AFYREN, il s'agissait d'une coentreprise mise en équivalence. En date du 31 mars 2026, AFYREN a acquis 48,92% des titres détenus par son co-actionnaire SPI et a ainsi pris le contrôle à 100% d'AFYREN NEOXY, qui est désormais une filiale consolidée.

5.1 Prise de contrôle d'AFYREN NEOXY

La prise de contrôle d'AFYREN NEOXY est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs identifiables acquis et les passifs repris d'AFYREN NEOXY sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition (sauf exceptions).

S'agissant d'une acquisition par étape, la quote-part antérieurement détenue par AFYREN dans AFYREN NEOXY est réévaluée à la juste valeur.

Par ailleurs, les relations préexistantes entre AFYREN et AFYREN NEOXY, correspondant aux contrats de licence et services, aux obligations convertibles et comptes courants, sont considérées comme étant, en substance, réglées du fait de l'opération, et doivent à ce titre être comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises.

Le règlement d'une relation préexistante donne lieu à un gain ou à une perte comptabilisée par l'acquéreur AFYREN en résultat à la date d'acquisition en contrepartie de la contrepartie



transférée. Le gain ou la perte résultant du règlement effectif d'une relation contractuelle est évalué au montant le plus faible entre :

- Le montant à hauteur duquel le contrat est favorable ou défavorable par rapport aux conditions de marché (pour des transactions similaires) du point de vue de l'acquéreur
- Le montant d' éventuelles clauses de règlement (pénalités...) figurant dans le contrat en faveur de la partie pour qui le contrat est défavorable.

Par ailleurs, la licence qui était accordée par AFYREN à AFYREN NEOXY correspond à un droit recouvré ou « reacquired right » au sens de IFRS 3.29, B35-B36. Autrement dit, il est fait la fiction qu' AFYREN NEOXY réacquière sa licence qu' il avait antérieurement accordée.

Ce droit est comptabilisé comme une immobilisation incorporelle sur la base de la durée de vie résiduelle du contrat correspondant à la date d' acquisition.

Le goodwill représente ainsi :

- (+) la juste valeur de la contrepartie transférée ajustée au titre de gains/pertes au titre des relations préexistantes ;
- (+) la juste valeur de la participation précédemment détenue dans AFYREN NEOXY ;
- (-) le droit réacquis au titre de la licence (AFYREN) ;
- (-) le montant net comptabilisé (en général à la juste valeur) au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Les dépréciations sont comptabilisées immédiatement en résultat et sont irréversibles conformément à la norme IAS 36.

La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition de 48,92% des titres d'AFYREN NEOXY est composée :

- D'un prix de 11,3 M€, forfaitaire, ferme et définitif versé en numéraire à la date d'acquisition ;
- D'un complément de prix d' un montant maximum de 5,2 M€ dans l' hypothèse où interviendrait, au plus tard le 31 décembre 2026, une cession ultérieure des actions d' AFYREN NEOXY à un prix par action supérieur à 1,91 €. Le montant est ainsi déterminé en fonction du nombre d' actions cédées et de l'écart entre le prix de cession et ce prix de référence. Ce complément de prix constitue une contrepartie éventuelle devant être comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Toutefois, la probabilité d' une cession ultérieure étant jugée quasiment nulle, la juste valeur du complément de prix est considérée comme non significative.

Les flux de trésorerie liés à ces acquisitions sont les suivants (en millions d'euros) :

Contrepartie versée en trésorerie	- 11,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'entité acquise	1,4
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	- 10



La licence accordée par AFYREN à AFYREN NEOXY, les contrats de services fournis par AFYREN à AFYREN NEOX, les obligations convertibles émises par AFYREN NEOXY et souscrites par AFYREN ainsi que les apports en comptes courants effectués par cette dernière sont des relations préexistantes.

Licence, contrats de services et apports en comptes courants :

AFYREN octroi AFYREN NEOXY une licence de technologie portant sur des brevets et un savoir-faire, accordant à AFYREN NEOXY un droit d'exploitation incluant la production et la commercialisation des produits, avec une exclusivité jusqu'à un certain niveau de capacité de production. Les contrats de services fournis par AFYREN à AFYREN NEOXY portent sur la mise à disposition de personnel, prestation commerciale et refacturation d'assurance. Par ailleurs, AFYREN a effectués plusieurs apports en comptes courants.

Il s'agit de relations préexistantes considérées comme résiliées. Toutefois, la Direction considère qu'il n'y a aucun gain ou perte à comptabiliser à ce titre dans la mesure où les contrats en question ne comportent pas de pénalités de résiliation et dans la mesure où leurs conditions sont considérées proches des conditions de marché.

Par ailleurs, la licence constitue un droit recouvré au sens d'IFRS 3 et est comptabilisé comme une immobilisation incorporelle (actif de licence réacquis) sur la base de la durée de vie résiduelle du contrat correspondant à la date d'acquisition.

Obligations convertibles émises par AFYREN NEOXY et détenues par AFYREN :

Pour rappel, l'assemblée générale du 11 mai 2023 d'Afyren Neoxy a décidé d'émettre 3 000 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 1 euro, soit un emprunt d'un montant total en principal de 3 M€. Ces obligations convertibles en actions ont été souscrites à parts égales par les deux actionnaires de la société Afyren Neoxy, soit 1,5 M€ pour la Société Afyren et 1,5 M€ pour Bpifrance.

Les obligations détenues par AFYREN constituent une relation préexistante considérée comme résiliée.

Dans le cadre de l'opération ces obligations font l'objet d'une modification substantielle en date d'acquisition (cf. Note 16) qui est prise en compte dans la réévaluation des obligations comptabilisées en actif financier à la juste valeur par compte de résultat dans les comptes d'AFYREN.

Les obligations ayant été comptabilisées chez AFYREN jusqu'à la date de prise de contrôle à la juste valeur par le biais du résultat conformément à IFRS 9, leur valorisation reflète déjà les conditions de marché. De plus, il n'y a pas de pénalité en cas de résiliation, ni en cas de remboursement anticipé. En conséquence, aucun gain ou perte n'est comptabilisé au titre de la résiliation de cette relation préexistante.

En revanche, dans le cadre de la mise en équivalence d'AFYREN NEOXY, le poste d'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat incluait l'imputation de la contrepartie de la quote-part d'AFYREN (51,08%) dans la composante capitaux propres des obligations comptabilisées dans les comptes d'AFYREN NEOXY. Cette contrepartie est ainsi décomptabilisée conduisant à un gain de 0,3 M€ en compte de résultat.



Sur cette base, le goodwill est déterminé de la manière suivante :

En M€	
Contrepartie versée en trésorerie	11,3
Juste-valeur des obligations détenues par Afyren	1,4
Juste-valeur du compte courant et des créances clients	30,0
Gains / Pertes sur relations préexistantes	0,3
Contrepartie transférée	43,0
Juste valeur de la participation antérieurement détenue	11,8
Actif incorporel - Droit de licence (réacquis)	7,7
Carnet de commandes	6,6
Immobilisations incorporelles	18,1
Immobilisations corporelles	56,6
Actifs d'impôt différé	0,0
Actifs financiers non courants	1,0
Stocks	1,4
Créances clients	0,1
Autres actifs courants	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5
Emprunts et dettes financières non courants	- 38,5
Passif au titre des régimes à prestations définies	- 0,0
Produits différés non courants (subvention)	- 13,6
Dettes fournisseurs	- 3,2
Provisions courantes	- 0,3
Obligations détenues par BPI	- 1,7
Autres passifs courants	- 2,3
Juste-valeur de l'actif net après élimination des intragroupes	28,9
Goodwill	18,2

Le goodwill porte essentiellement sur :

- Les perspectives d'activité avec les clients qui ne sont pas sous contrat avec AFYREN NEOXY à la date d'acquisition et les contrats qui seront conclus avec de nouveaux clients ;
- Le capital humain.

Les techniques d'évaluation ayant servi à déterminer la juste valeur des actifs et passifs significatifs acquis sont les suivantes :

- Les relations clients sont évaluées selon la méthode des surprofits
- Le droit de licence réacquis est évalué selon la méthode des redevances
- Les dettes ont été évaluées selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.



Les immobilisations corporelles au titre de l'usine et les immobilisations incorporelles au titre des frais de développement pour optimiser la productivité de l'usine n'ont pas fait l'objet de réévaluation par rapport à leur coût amorti, compte tenu de la mise en service très récente de l'usine.

La valeur brute contractuelle des créances clients est de 77 K€ à la date d'acquisition. Sur ce montant, aucune n'est estimée, sont estimés irrécouvrables à la date d'acquisition.

Aucun frais d'acquisition n'est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes étant donné leur caractère non significatif.

Sur la période entre la date d'acquisition d'AFYREN NEOXY du 31 mars 2026 et le 30 juin 2026, celle-ci a contribué à hauteur de 585 K€ au chiffre d'affaires et de (6 808) K€ au résultat net du Groupe.

Le Management estime que si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2026, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se serait élevé à 1,1 M€, le résultat opérationnel courant à (15,6) M€ et le résultat net consolidé à (1,0) M€ incluant un produit opérationnel non courant 15,8 M€ sur le premier semestre 2026. Pour déterminer ces montants, le Management a supposé que les ajustements de juste valeur, déterminés de façon provisoire, qui ont été effectués à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2026.

5.2 Mise en équivalence d'AFYREN NEOXY jusqu'au 31 mars 2026

Selon IFRS 11, une coentreprise est un partenariat conférant à la Société le contrôle conjoint, selon lequel elle a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Selon IAS 28, les intérêts de la Société dans une coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers de la Société incluent la quote-part de la Société dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint prend fin.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt de la Société dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Obligations convertibles, émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren et la Bpifrance :

- Au niveau d'Afyren Neoxy, il s'agit d'instruments financiers composés incluant une composante dette (l'obligation simple hors option de conversion) et une composante capitaux propres (l'option de conversion). La composante dette est évaluée à sa juste valeur en date de comptabilisation initiale sur la base d'un taux d'intérêt de marché, puis au coût amorti. La composante capitaux propres est calculée par différence entre la juste valeur des obligations convertibles (correspondant à leur prix de souscription) et la juste valeur de la composante dette.
- Au niveau d'Afyren, les obligations convertibles souscrites sont comptabilisées en actifs financiers non courants et évaluées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.



Par ailleurs, est imputée dans ce poste la contrepartie de la quote-part d'Afyren dans la composante capitaux propres des obligations convertibles comptabilisée dans les comptes d'Afyren Neoxy.

En décembre 2018, un partenariat avec la Bpifrance a été mis en place via la coentreprise Afyren Neoxy sous contrôle conjoint des deux partenaires. Jusqu'au 31 mars 2026, Afyren Neoxy était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant résume les informations financières de Afyren Neoxy jusqu'à la date de prise de contrôle, telles que préparées dans ses états financiers consolidés IFRS établis selon les mêmes méthodes comptables qu'Afyren. Il réconcilie en outre les informations financières résumées de la valeur comptable de la participation d'Afyren dans Afyren Neoxy pour la période comparative :

En k€	2026.06	2025.12	2025.06
Pourcentage de détention des titres	51,08%	51,08%	51,08%
Actifs non courants		83 388	
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie		6 379	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 950	
Passifs non courants		42 525	
Passifs courants		51 639	
Actifs nets (100%)		- 448	
Actifs nets attribuables à la société Afyren		- 229	
Goodwill		85	
Imputation d'une quote-part des obligations convertibles		143	
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise Neoxy		0	
Résultat opérationnel	- 5 964		- 6 477
Résultat financier	- 1 052		- 1 618
Impôt sur le résultat	-		-
Résultat net	- 7 016		- 8 095
Autres éléments du résultat global	-		-
Résultat global (100%)	- 7 016		- 8 095
Quote part de la société Afyren dans le résultat global de Neoxy	- 3 585		- 4 134
Dividendes reçus par la société Afyren			-

Opérations sur le capital de Afyren Neoxy

Au cours de l'exercice 2025, AFYREN NEOXY a procédé à une réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 37,5 M€ par prélèvement sur le report à nouveau débiteur.

Mise en service de l'usine



AFYREN ayant annoncé, en juin 2025, le lancement de la production en continu de sa première usine AFYREN NEOXY, les immobilisations afférentes aux constructions et au matériel de production ont été mises en service dès le second semestre 2025.

Compte courant

En 2025, AFYREN a contribué au financement de sa filiale AFYREN NEOXY par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 10 M€ sans échéance. Au cours de l'exercice 2025, AFYREN a procédé à un apport complémentaire en compte courant d'associé de 15,0 M€.

Note 6 Données opérationnelles

6.1 Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- Qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Principal décideur opérationnel du Groupe correspond au Comex du Groupe.

Historiquement, AFYREN n'avait qu'un seul secteur opérationnel dans la mesure où :

- Elle avait pour unique activité de faire de la recherche et développement dans le but de mettre au point des procédés de production de molécules, d'extraction de molécules et de métabolites, le tout à partir de biomasse fermentescible ;
- Elle n'a accordé qu'une seule licence à AFYREN NEOXY.
- La quasi-totalité de son activité et de ses actifs sont situés en France.

Depuis la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY, le Groupe a désormais deux secteurs opérationnels :

- L'activité de production et commercialisation des produits, réalisée actuellement par l'usine d'AFYREN NEOXY.
- L'activité de recherche et développement, innovation et de support administratif ;

Ces deux secteurs correspondent, à date, à la structure du reporting interne du Groupe et son mode de communication, sans avoir recours à des regroupements de secteurs opérationnels.

La présentation sectorielle n'offre qu'une lisibilité limitée au premier semestre 2026, du fait du changement de méthode de consolidation à compter du 1^{er} avril 2026.



En k€	R&D, innovation et support administratif	Production et vente de produits biosourcés	Elimination intragroupes	Total
Chiffre d'affaires	881	585	- 201	1 265
Autres produits	836	705	- 561	980
Achats et charges externes	- 2 005	- 3 085	574	- 4 515
Charges du personnel	- 3 651	- 1 670	-	- 5 321
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	- 386	- 1 449	-	- 1 835
Autres charges	- 265	- 146	188	- 224
Résultat opérationnel courant	- 4 590	- 5 060	-	- 9 650
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation	386	1 449	-	1 835
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations	- 4 204	- 3 611	-	- 7 815
Actifs sectoriels	68 528	113 399	- 42 681	139 246
Passifs sectoriels	7 240	102 927	- 42 681	67 486

6.2 Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'il s'attend à recevoir.

Depuis le 31 mars 2026, le chiffre d'affaires inclut les produits issus de la vente de la production d'acides biosourcés et d'engrais par AFYREN NEOXY. Chaque livraison de produit correspond à une obligation de performance distincte. Le prix de transaction correspond en général à un prix fixe par tonne de produit. La reconnaissance du revenu se fait à un moment donné (« point in time »). Le transfert de contrôle intervient lors de la remise au transporteur.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En k€	2026.06	2025.06
Licence et développement du savoir-faire industriel	-	-
Autres prestations de services	680	1 204
Chiffre d'affaires AFYREN	680	1 204
Production vendue	568	-
Ventes diverses	16	-
Chiffre d'affaires AFYREN NEOXY	585	-
Total chiffre d'affaires	1 265	1 204

6.3 Autres produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.06
Subvention d'exploitation	30	12



Subvention d'investissement étalée en résultat	259	32
CIR	527	233
Production stockée	164	-
Total autres produits	980	277

Subvention Bio Based Industries (BBI)

En mai 2020, la société Afyren Neoxy a pris la tête d'un consortium d'une douzaine de sociétés réunies sous la bannière AFTER-BIOCHEM, dans le cadre d'un projet industriel innovant qui s'étalerait sur une durée de 4 ans et dont le coût global était évalué à 33 M€, subventionné à hauteur de 20 M€ par la Commission Européenne.

Ce consortium a rencontré un grand succès, permettant un financement total de l'usine AFYREN NEOXY pour un montant allant jusqu'à 16 M€.

A date, Afyren Neoxy a perçu 14 M€ dont :

- 9 M€ en mai 2020 ;
- 1,7 M€ au cours du premier semestre 2022 ;
- 3,4 M€ fin 2023 ;
- 3 M€ (dont 1 M€ liée à la restitution de la retenue de garantie) en novembre 2025.

En juin 2025, AFYREN et ses partenaires ont entériné la fin du consortium AFTER-BIOCHEM.

6.4 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.06
Total avantages du personnel	- 5 321	- 3 249
Achats de matières premières et variations de stocks	- 330	-
Achats de consommables et équipements	- 882	- 193
Sous-traitance	- 496	-
Charges locatives	- 600	- 152
Entretiens et réparations	- 323	- 24
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 909	- 598
Frais de déplacements et missions	- 243	- 176
Publicité et communication	- 84	- 47
Autres charges externes	- 647	- 200
Total achats et charges externes	- 4 515	- 1 390
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	- 1 835	- 424
Taxes	- 84	- 44
Autres charges	- 140	- 15
Total autres charges	- 224	- 59

Les variations par rapport à la période précédente sont principalement liées à la prise de contrôle de d'AFYREN NEOXY par AFYREN à partir du 31 mars 2026.



6.5 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En k€	2026.06	2025.06
Salaires et traitements	- 3 083	- 1 968
Cotisations sociales	- 1 152	- 773
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 260	- 182
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	- 21	6
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	- 506	- 330
Autres charges de personnel	- 299	- 2
Total	- 5 321	- 3 249

Les variations par rapport à la période précédente sont principalement liées aux effectifs d'AFYREN NEOXY à la suite de la prise de contrôle de cette dernière par AFYREN.

6.6 Paiements fondés sur des actions

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2024, les délégations de compétences suivantes ont été mises en œuvre :

- Le Conseil d'Administration du 17 juin 2025 a décidé d'allouer, en date 17 juin 2025, 7 500 actions gratuites (AGA 2024) au profit de deux salariés.
- Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2025 a décidé d'allouer, en date 16 décembre 2025, 38 000 actions gratuites (AGA 2024) au profit de trois bénéficiaires.
- Le Conseil d'Administration du 15 janvier 2026 a décidé d'allouer, en date 15 janvier 2026, 38 000 actions gratuites (AGA 2024).
- Le Conseil d'Administration du 31 mars 2026 a décidé d'allouer, en date 31 mars 2026, 4 000 actions gratuites (AGA 2024) et 213 000 actions gratuites (AGA 2026).
- Le Conseil d'Administration du 15 juin 2026 a décidé d'allouer, en date 15 juin 2026, 171 000 actions gratuites (AGA 2024).

Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces plans sont les suivantes :

	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Juste valeur moyenne (en €)
BSPCE 5	30 000	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69



BSPCE 5	47 500	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	15 000	30/10/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	60 000	12/12/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	7 500	21/05/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,71
BSPCE 5	175 000	16/09/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,68
BSPCE 5	10 000	01/12/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	42 500	21/01/2021	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	17 500	04/02/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,83
BSPCE 5	15 000	24/03/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,65
AGA 2021	360 668	24/03/2022	Présence (3 ans)	n.a.	5,36
BSPCE 2022	7 500	05/07/2022	Présence (3 ans)	10 ans	2,95
AGA 2024-2	252 500	18/12/2024	Présence (2 ans)	n.a.	2,13
AGA 2024-4	4 000	17/06/2025	Présence (2 ans)	n.a.	3,00
AGA 2024-5	3 500	17/06/2025	Présence (1 an)	n.a.	3,00
AGA 2024-6	38 000	16/12/2025	Présence (2 ans)	n.a.	2,78
AGA 2024-7	171 000	15/01/2026	Présence (1 an)	n.a.	2,91
AGA 2024-8	4 000	31/03/2026	Présence (1 an)	n.a.	2,70
AGA 2024-9	3 000	15/06/2026	Présence (2 ans)	n.a.	2,44
AGA 2026-28	113 000	31/03/2026	Présence (1 an)	n.a.	2,70
AGA 2026-29	100 000	31/03/2026	Présence (2 ans)	n.a.	2,70
Total	1 477 168				

Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs à la date d'attribution des BSPCE et AGA attribués en 2025 et sur le premier semestre 2026 sont les suivantes :

	AGA 2024 émis en 2025	AGA 2024 émis en 2026	AGA 2026 émis en 2026
Juste valeur en date d'attribution (en €)	2,78 à 3,00	2,44 à 2,91	2,70
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	2,78 à 3,00	2,44 à 2,91	2,70
Prix d'exercice de l'option (en €)	N/A	n.a.	n.a.
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	N/A	n.a.	n.a.
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	De 1 an à 2 ans	De 1 an à 2 ans	De 1 an à 2 ans
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	n.a.	n.a.	n.a.

En 2025 et 2026, la variation du nombre de BSPCE est la suivante :

Nombre de BSPCE	2026.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2026.06 (en €)	2025.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2025.12 (en €)	2025.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2025.06 (en €)
En circulation au 1er janvier	452 500	2,06	482 501	2,00	482 501	2,01
Déchues pendant la période			- 30 000	1,14	- 10 000	2,06
Exercées pendant la période					-	-
Attribuées pendant la période					-	-
En circulation à la clôture	452 500	2,06	452 500	2,06	472 501	2,00
Exercçables à la clôture	452 500		427 500		447 501	



En 2025 et 2026, la variation du nombre d'AGA est la suivante :

Nombre d'AGA	2026.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2026.06 (en €)	2025.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2025.12 (en €)	2025.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2025.06 (en €)
En circulation au 1er janvier	1 081 105	-	1 111 840	-	1 111 840	-
Déchues pendant la période	- 164 532		- 24 711		- 24 711	
Exercées pendant la période	- 99 236		- 51 524		- 51 524	-
Attribuées pendant la période	391 000	-	45 500	-	-	-
En circulation à la clôture	1 208 337	-	1 081 105	-	1 035 605	
Exercables à la clôture	-		-		-	

6.7 Produits et charges opérationnels non courants

Les produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.06
Frais de transaction	-	
Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue	15 528	
Gain/Perte sur relations préexistantes	288	-
- Dont licences	-	-
- Dont obligations convertibles	288	-
Total produits opérationnels non courants	15 816	-

Ces éléments liés à la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY sont détaillés en Note 5.

Note 7 Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	2026.06	2025.06
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires	- 503	- 32
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires	- 74	-
Charges d'intérêts sur avances remboursables	-	- 1
Charges d'intérêts sur financement par cession-bail	- 80	-
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	- 12	- 9
Variation de juste valeur des actifs financiers (charge)	- 80	-
Pertes de change	- 7	- 1
Autres charges financières	- 2	-
Total charges financières	- 757	- 41



Autres produits financiers	605	686
Gains de change	0	0
Variation de juste valeur des actifs financiers (produit)	0	206
Total produits financiers	606	892
Résultat financier	-152	851

Jusqu'à 31 mars 2026, la variation de la juste valeur des actifs financiers correspond à la variation de la juste valeur des obligations convertibles émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren. Depuis le 31 mars 2026, ces obligations sont des transactions intragroupes éliminées dans les comptes consolidés.

Les autres produits financiers correspondent principalement aux produits d'intérêts des comptes à terme.

Depuis le 31 mars 2026, les charges d'intérêt incluent les charges d'intérêts sur les dettes financières d'AFYREN NEOXY composées des titres obligataires détenus par les fonds SPI (BPIfrance), des emprunts bancaires et des financements par cession-bail (cf Note 9.2).

Note 8 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif d'impôt retenu est de 25% sur les deux périodes.



Note 9 Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1 Immobilisations incorporelles

Droit de licence AFYREN NEOXY réacquis

AFYREN octroie à AFYREN NEOXY une licence de technologie portant sur des brevets et un savoir-faire, accordant à AFYREN NEOXY un droit d'exploitation incluant la production et la commercialisation des produits, avec une exclusivité jusqu'à un certain niveau de capacité de production. La licence a une durée initiale de 10 ans et se poursuit tant qu'AFYREN NEOXY continue sa production.

Au 31 mars 2026, il est considéré comptablement que la prise de contrôle décrite en Note 5 entraîne le règlement de cette relation préexistante. Il est par ailleurs fait la fiction que ce droit est réacquis conduisant à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle au titre de ce droit de licence réacquis. Ce droit de licence est amorti sur la durée d'utilité résiduelle du contrat. Dans la mesure où le contrat ne prévoit pas de date de fin explicite et « restera en vigueur pendant toute la durée du Licencié », la durée d'utilité a été estimée par le Groupe à 15 ans, de manière cohérente avec la durée d'utilité des actifs essentiels de l'usine et des frais de développement afférents.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	2025.12	Acquisition s	Cession s	Dotations de la période	Prise de contrôle	Reclasseme nts	2026.06
Droit de licence Afyren Neoxy réacquis	-				7 676		7 676
Technologie développée en interne	3 682	204	-		18 683	-	22 568
Concessions, brevets & droits similaires	849	19	-		386	-	1 255
Frais de développement en cours	1 139	10	-		-	-	1 149
Carnet de commandes	-	-	-		6 601	-	6 601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-	-	-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	5 670	234	-	-	33 346	-	39 249
Amortissement droit de licence Afyren Neoxy réacquis	-			- 128	-		- 128
Amortissement technologie développée en interne	- 2 589		-	- 497	- 909	-	- 3 995
Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 457		-	- 62	- 72	-	- 591
Amortissement carnet de commandes	-	-	-	- 103	-	-	- 103
Amortissement autres immobilisations incorporelles			-	-	-	-	-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 3 046	-	-	- 790	- 981	-	- 4 817
Total valeur nette	2 623	234	-	- 790	32 364	-	34 431



En k€	2024.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2025.06
Technologie développée en interne	3 682	-	-	-	-	3 682
Concessions, brevets & droits similaires	799	37	-	-	-	836
Frais de développement en cours	1 056	40	-	-	-	1 096
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	5 536	77	-	-	-	5 613
Amortissement technologie développée en interne	- 2 221	-	-	- 183	-	- 2 404
Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 375	-	-	- 40	-	- 415
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 2 596	-	-	- 222	-	- 2 819
Total valeur nette	2 940	77	-	- 222	-	2 795

Les nouvelles immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY correspondent principalement :

- Aux relations clients d'AFYREN NEOXY ;
- Aux frais de développement liés à l'optimisation de la production de l'usine de cette dernière. Cf Note 5.

Par ailleurs, la licence de savoir-faire accordée par AFYREN à AFYREN NEOXY est considérée comme réacquise conduisant à la comptabilisation d'un Actif au titre de ce droit de licence réacquis. Cf Note 5.

9.2 Immobilisations corporelles

Opérations de cessions-bails

Le Groupe a réalisé des opérations de cessions-bails de constructions et de matériels industriels. Ces opérations ne donnent pas lieu à une vente au sens d'IFRS 15 dans la mesure où les ventes sont suivies de crédit-baux avec option d'achat à un prix très avantageux. Il s'agit donc de simples opérations de financement. Ainsi, les immobilisations afférentes restent capitalisées au bilan et un passif financier est comptabilisé initialement à sa juste valeur (jugée correspondre au prix de cession) diminué des frais de transaction puis au coût amorti.



Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	2025.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Prise de contrôle	Reclassements	2026.06
Constructions	-	15	-	-	10 998	-	11 014
Autres installations tech, matériel & outillage	772	295	- 9	-	41 828	1 462	44 348
Agencements	148	14	-	-	4	-	165
Mobilier de bureau	69	64	-	-	133	-	266
Matériel informatique	12	-	-	-	525	-	537
Autres immobilisations corporelles	- 0	-	-	-	-	-	0
Immobilisations corporelles en cours	-	5 938	-	-	6 055	- 1 462	10 531
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1 001	6 326	- 9	-	59 542	-	66 862
Amortissement constructions	-	-	-	- 130	- 551	-	- 681
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 644	-	1	- 755	- 2 369	-	- 3 768
Amortissement agencements	- 76	-	-	- 13	2	-	- 87
Amortissement mobilier de bureau	- 61	-	-	- 7	- 85	-	- 153
Amortissement matériel informatique	- 11	-	-	- 76	- 165	-	- 252
Amortissement autres immobilisations corp.	-	-	-	0	- 0	-	- 0
Amortissement immobilisations corporelles	- 793	-	1	- 981	- 3 168	-	- 4 942
Total valeur nette	209	6 326	- 8	- 981	56 375	-	61 920

En k€	2024.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2025.06
Autres installations tech, matériel & outillage	667	39	-	-	-	706
Agencements	145	1	-	-	-	146
Mobilier de bureau	63	4	-	-	-	66
Matériel informatique	9	4	-	-	-	12
Autres immobilisations corporelles	0	-	-	-	-	0
Immobilisations corporelles en cours	77	-	-	-	-	77
Immobilisations corporelles (valeur brute)	960	47	-	-	-	1,008
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 517	-	-	- 59	-	- 576
Amortissement Agencements	- 66	-	-	- 14	-	- 80
Amortissement mobilier de bureau	- 45	-	-	- 9	-	- 53
Amortissement matériel informatique	- 8	-	-	- 1	-	- 9
Amortissement autres immobilisations corp.	-	-	-	-	-	0
Amortissement immobilisations corporelles	- 635	-	-	- 82	-	- 718
Total valeur nette	325	47	-	- 82	-	290

9.3 Tests de dépréciation

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les deux périodes.



Note 10 Contrats de location

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels.

Les principaux contrats sont les contrats 3-6-9 des bureaux de Clermont-Ferrand, signés en mai 2020, et de Lyon, signés en décembre 2022. Les durées de location retenues initialement correspondaient aux premières périodes triennales, dans la mesure où une prolongation au-delà n'est pas raisonnablement certaine, dès le début du contrat, au regard des besoins croissants en matière de locaux. Les durées retenues désormais correspondent aux deuxièmes périodes triennales en cours, les troisièmes périodes triennales n'étant toujours pas raisonnablement certaines. Il s'agit de loyers fixes indexés.

Les contrats de location des véhicules ont des loyers fixes et des durées d'environ 3 ans ne contenant pas d'option de résiliation anticipée ni de renouvellement.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des locaux temporaires. Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement à du matériel informatique.

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2024	151	29	74	253
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 157	- 18	- 58	- 233
Reprise d'amortissement pour l'exercice				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	314		108	422
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »				-
Solde au 31 décembre 2025	308	10	124	442
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 67	- 18	- 9	- 95
Reprise d'amortissement pour l'exercice				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »		47		47
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »				-
Solde au 30 juin 2026	241	39	114	395

En 2025, les nouveaux droits d'utilisation correspondent principalement à la conclusion de nouveaux contrats de location de véhicules, ainsi qu'à la reconduction du contrat de location des bureaux de Lyon pour une nouvelle période triennale.

Au 30 juin 2026, les nouveaux droits d'utilisation correspondent principalement à la conclusion de nouveaux contrats de location de véhicules.

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- **Montants comptabilisés en résultat net :**



En k€	2026.06	2025.06
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	12	9
Charges liées aux contrats de location de courte durée	320	31
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	127	52
Solde au 30 juin	458	93

- **Montants comptabilisés en flux de trésorerie :**

En k€	2026.06	2025.06
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	1 412	280

Note 11 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.12
Obligations convertibles	-	1 347
Dépôts et cautionnements versés	1 095	49
Actifs financiers non courant	1 095	1 396

Les actifs financiers non courants correspondent :

- A des cautions versées dans le cadre de contrats de location pour 1,1 M€ (dont 1,0 M€ concerne Afyren Neoxy) au 30 juin 2026 et 0,05 M€ au 31 décembre 2025 ;
- Aux obligations convertibles (émises par Afyren Neoxy) souscrites par Afyren au cours du premier semestre 2023 :
 - o Au 31 décembre 2025, le solde de 1,3 M€ correspondant à la juste valeur des instruments de 2,0 M€ à la laquelle est imputée :
 - 0,5 M€ correspondant à la quote-part d'AFYREN dans la composante « capitaux propres » des obligations comptabilisées dans les comptes d'Afyren Neoxy.
 - 0,1 M€ correspondant à la quote-part négative détenue par AFYREN dans les actifs nets d'AFYREN NEOXY
 - o Les obligations convertibles ont été réévaluées à la juste-valeur jusqu'au 31 mars 2026. Depuis cette date elles sont éliminées s'agissant d'opérations intragroupes.



Note 12 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.12
Créances clients	64	482
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	-	-
Total créances clients	64	482
Actifs financiers courants	58	146
Charges constatées d'avance	331	87
Créances fiscales	1 916	82
Comptes courants actif	-	26 050
Créance sur crédit d'impôt recherche	668	442
Avances et acomptes versés sur commandes	689	-
Autres actifs courants	569	21
Total autres actifs courants	4 173	26 682

Au 31 décembre 2025 :

- Les créances clients correspondent aux créances vis-à-vis d'Afyren Neoxy dans le cadre des contrats de services conclus avec cette dernière.
- Le poste « Comptes courants actif » correspond à la contribution d'Afyren au financement d'Afyren Neoxy par un apport en compte courant d'associé à hauteur de 25,0 M€ (hors intérêts capitalisés et courus). Il est rémunéré au taux maximum des intérêts de compte courant d'associés fiscalement déductible et ces intérêts sont capitalisés.

Au 30 juin 2026, ces créances clients et ces comptes courants actif sont éliminés s'agissant désormais d'opérations intragroupes à la suite de la prise de contrôle d'AFYREN NEOXY.

Au 30 juin 2026, la variation des créances fiscales est relative aux éléments de crédits de TVA d'Afyren Neoxy.

Le poste « Actifs financiers courants », s'élevant à 0,06 M€ au 30 juin 2026 et 0,1 M€ au 31 décembre 2025, est relatif :

- Au compte de liquidité souscrit le 1er novembre 2021. Lors de la souscription de ce contrat de liquidité d'une durée de 12 mois (avec tacite reconduction) avec la société ODDO BHF SCA, la Société a fait un versement de 0,3 M€. Cette somme est destinée à financer les achats et ventes d'actions propres sur le marché. Au cours du premier semestre 2023, Afyren a procédé à l'augmentation des moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de 0,15 M€.
- Aux comptes de rachat d'actions souscrits, auprès de Natixis Corporate & Investment Banking, en avril 2023 et janvier 2024, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions destinées à servir les plans pluriannuels d'attributions gratuites d'actions. Lors de la souscription du premier contrat de rachat d'actions en avril 2023, la Société a fait un versement de 0,25 M€. Au cours du second semestre 2023, Afyren a procédé à



l'augmentation des moyens mis à disposition dans le cadre de ce contrat de rachat d'actions à hauteur de 0,15 M€. Lors de la souscription du second contrat de rachat d'actions en janvier 2024, la Société a effectué un versement de 0,275 M€ (pour un montant maximum de rachat de 0,3 M€. Le programme a pris fin en mai 2024, 151 947 titres ont été rachetés.

Note 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	2026.06	2025.12
Comptes bancaires	2 220	3 426
Equivalents de trésorerie	15 084	31 734
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	17 304	35 159
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	17 304	35 159

Le poste « Equivalents de trésorerie » correspond à des comptes à terme. Au 30 juin 2026, ces comptes à terme sont ouverts pour une durée allant de 1 mois à 5 ans et sont remboursables à tout moment de manière anticipée sous réserve d'un préavis de 32 jours.

Note 14 Capitaux propres

14.1 Capital social

Le capital social de la Société est constitué de :

	Actions ordinaires	
	2026.06	2025.12
Nombre d'actions :		
En circulation au 1er janvier	36 107 422	26 110 089
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	2 745 078	9 997 333
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	38 852 500	36 107 422

	Actions ordinaires	
	2025.06	2024.12
Nombre d'actions :		
En circulation au 1er janvier	26 110 089	26 022 590
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	-	87 499
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	26 110 089	26 110 089



Opérations sur le capital 2026

En date du 27 février 2026, il a été constaté une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour un montant de 54 902 €, par émission de 2 745 098 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix de souscription total est de 7 000 000 €, soit une prime d'émission de 6 945 098 €. Des frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 425 K€.

Opérations sur le capital 2025

Au cours de l'exercice 2025, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- En date du 26 novembre 2025, il a été constaté une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles pour un montant de 191 667 €, par émission de 9 583 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix de souscription total est de 22 999 999 €, soit une prime d'émission de 22 808 332 €. Des frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 107 K€.
- En date du 18 décembre 2025, il a été constaté une augmentation de capital issue de l'exercice de 414 000 BSPCE pour un montant total de 8 280 €, par émission de 414 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Le prix total d'exercice est de 218 960 €, soit une prime d'émission de 210 680 €.

Au 31 décembre 2025, le capital est ainsi porté à 722 148 €, divisé en 36 107 422 actions.

14.2 Résultat par action

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)

	2026.06	2025.06
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	2 429	- 6 924
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	2 429	- 6 924

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)

	2026.06	2025.06
Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier	36 107 422	26 110 089
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	2 745 098	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la période	38 003 208	26 110 089
Résultat de base par action en €	0,06	- 0,27
Résultat dilué par action en €	0,06	- 0,27



Note 15 Provisions et passifs éventuels

Au 30 juin 2026, la provision de 0,1 M€ est relative à Afyren Neoxy et concerne un litige prud'homal ainsi que des coûts opérationnels.

Au 31 décembre 2025, aucune provision n'était comptabilisée.

Par ailleurs, la Société n'a pas identifié de passif éventuel significatif.



Note 16 Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

16.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	Valeur nominale	2026.06 Valeur comptable	2025.12 Valeur comptable
Obligations	EUR	Taux fixe		1 890	1 758	-
Total titres obligataires				1 890	1 758	-
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	2026	780	-	101
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	2026	300	-	38
Prêt garantie Etat (PGE) - BPAR	EUR	Taux fixe	2026	780	-	99
Prêt garantie Etat (PGE) - CA	EUR	Taux fixe	2026	780	-	98
Total prêts garantie Etat (PGE)				2 640	-	336
Prêt BPI	EUR	Taux fixe	2034	500	500	-
BNP Investissement 2024	EUR	Taux variable	2027	260	113	156
Prêt BPI Innovation R&D 1	EUR	Taux fixe	2027	750	225	300
Prêt BPI Innovation R&D 2	EUR	Taux fixe	2028	200	90	110
Prêt BPI Innovation R&D 3	EUR	Taux fixe	2030	1 000	900	1 000
Prêt BP Boehringer	EUR	Taux fixe	2027	75	11	19
BPI Assurance prospection	EUR	Taux fixe	2029	52	104	52
Emprunt BPI 2020	EUR	Taux fixe	2027	4 000	1 187	-
Emprunt BPALC	EUR	Taux fixe	2031	5 000	3 169	-
Emprunt Finorpa	EUR	Taux fixe	2026	85	3	-
Emprunt BPI 2023	EUR	Taux fixe	2030	1 000	900	-
Emprunt Total 2021	EUR	Taux fixe	2033	3 000	2 229	-
Emprunt BNP/Finorpa	EUR	Taux fixe	2026	6 000	16	-
Emprunt BPI 2023	EUR	Taux fixe	2038	230	6 000	-
Emprunt BPI 2025	EUR	Taux fixe	2039	6 000	6 000	-
Emprunt BPI 2025	EUR	Taux fixe	2040	3 000	3 000	-
Crédit syndiqué	EUR	EURIBOR et marge	2030	10 000	7 800	-
Total autres emprunts				41 152	32 248	1 637
Dettes de cession bail AFYREN NEOXY	EUR	Taux fixe		6 453	6 453	-
Dettes de loyers AFYREN	EUR	Taux fixe		419	419	443
Dettes de loyers AFYREN NEOXY	EUR	Taux fixe		8	8	-
Intérêts courus AFYREN				7	7	2
Intérêts courus AFYREN NEOXY				3	3	-
Total				52 571	40 895	2 418
Part courante					8 607	955
Part non courante					32 288	1 463



16.2 Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des dettes de loyers se décomposent comme suit :

En k€	2025.12	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires			Prise de contrôle NEOXY	2026.06
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes	Charges d'intérêt	Impact IFRS 16 - Contrats de location	Reclassés		
Obligations	-						-		-
Autres emprunts	1 159						-714	27 003	27 447
Dettes de financement par cession-bail	-						-462	5 063	4 601
Dettes de loyer non courantes	305					36	-100		240
Total emprunts et dettes financières non-courants	1 463	-	-	-	-	36	-1 276	32 065	32 288
Obligations	-				74		-	1 685	1 758
Autres emprunts	817	552	-503	-1 577	495		714	4 312	4 809
Dettes de financement par cession-bail	-		-80	-478	80		462	1 869	1 852
Dettes de loyer courantes	138		-12	-61	12	9	100		187
Total emprunts et dettes financières courants	955	552	-595	-2 116	660	9	1 276	7 865	8 607

Obligations émises par AFYREN NEOXY

En mai 2023, AFYREN NEOXY a émis des obligations convertibles souscrites par AFYREN (désormais éliminées dans les comptes consolidés) et par SPI présentent les caractéristiques suivantes :

Montant total de l'émission : 3 000 000 € (le nombre total d'obligations est de 3 000 000 et la valeur nominale unitaire est de 1 €)

- Durée : 4 ans
- Taux d'intérêt : 8 %, capitalisé
- Convertible à l'échéance ou en cas d'évènement déclencheur
- Remboursement anticipé en cas d'évènement déclencheur.

Dans le cadre de l'opération intervenue le 31 mars 2026, décrite en Note 5, l'accord entre AFYREN et les fonds SPI prévoit :

- La suppression de la clause de conversion
- La renonciation des détenteurs à la demande de remboursement anticipé en cas d'évènement déclencheur



- Le remboursement anticipé possible (à hauteur du capital et des intérêts courus) à l'initiative de la société ou à la demande des détenteurs en cas de levée de fonds ≥ 20 M€.

Par ailleurs, en cas de défaut de remboursement (anticipé ou à échéance), les détenteurs peuvent exiger un remboursement (y compris de la prime) non plus en numéraire mais en actions Afyren (le prix des actions est alors déterminé par référence au cours de bourse, diminué d'une décote de 10%). Il est également prévu le versement d'une prime forfaitaire de 10 % du nominal restant dû.



Note 17 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	2026.06	2025.12
Total dettes fournisseurs	8 912	309
Dettes sociales	2 694	1 247
Dettes fiscales	201	123
Produits différés courants (subvention)	1 063	-
Autres passifs courants	9	-
Total autres passifs courant	3 967	1 369
Produits différés non courants (subvention)	13 462	851
Total	26 341	2 529

Les autres produits différés non courants sont relatifs aux subventions d'investissements reçues, et comprennent :

— Les subventions d'investissement reçues par Afyren :

- Subvention CMI 2 pour 0,6 M€ reçue dans le cadre du programme de soutien à l'innovation de Bpifrance ;
- Subvention R&D Booster pour 0,4 M€ reçue dans le cadre du projet de démonstration de la production semi-industrielle de produits naturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

— Les subventions d'investissement reçues par Afyren Neoxy principalement dans le cadre du financement de l'implantation de l'unité de production pour les montants nets suivants :

- Subvention Bio Based Industries (BBI) versée par la Commission Européenne pour un montant de 0,8 M€
- Subvention de la part de Total Développement Régional pour un montant de 3,1 M€ ;
- Subvention européenne Feder (Fonds Européen de Développement Régional) pour un montant de 1,8 M€ ;
- Subvention de la Région Grand Est pour un montant total de 0,9 M€.
- Subvention Neoboost / Neoboost 120 pour 5 M€

La variation des dettes fournisseurs est liée à la consolidation d'AFYREN NEOXY à partir du 31 mars 2026.



Note 18 Instruments financiers et gestion des risques

18.1 Classement et juste valeur des instruments financiers

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	2026.06		2025.12	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Obligations convertibles	Juste valeur par compte de résultat	Niveau 3 - Note 6	-	-	1 347	1 347
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	1 095	1 095	49	49
Total actifs financiers non courants			1 095	1 095	1 396	1 396
Créances clients	Coût amorti	Note 1	1 588	1 588	482	482
Actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	58	58	146	146
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	-	-	26 050	26 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	17 304	17 304	35 159	35 159
Total actifs financiers courants			18 950	18 950	61 837	61 837
Total actif			20 045	20 045	63 233	63 233
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	32 048	32 048	1 159	1 159
Total passifs financiers non courants			32 048	32 048	1 159	1 159
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	240	240	304	304
Obligations convertibles	Juste valeur	Niveau 2 – Note 5	1 758	1 758	-	-
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	6 662	6 662	817	817
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	8 912	8 912	309	309
Total passifs financiers courants			17 332	17 332	1 126	1 126
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	187	187	138	138
Total passif			49 807	49 807	2 727	2 727

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 5 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché. Toutefois, l'écart avec la valeur



nette comptable des instruments n'est pas significatif compte tenu de la faible évolution des taux d'intérêt sans risque et du spread de crédit de la Société.

Note 6 – Jusqu'au 31 mars 2026, la juste valeur des obligations convertibles émises par Afyren Neoxy et souscrites par Afyren a été estimée sur la base d'un modèle Black-Scholes. Ces obligations convertibles sont désormais des transactions intragroupes éliminées dans les comptes consolidés.

Pour mémoire, les principes hypothèses au 31 décembre 2025 étaient les suivantes :

	31/12/2025	30/06/2026
Juste valeur de l'action (en €)	1,00	n.a.
Taux sans risque	1,98%	n.a.
Taux de dividende	0,00%	n.a.
Volatilité attendue de l'action	61,95%	n.a.
Spread de crédit (basis points)	1 345 bps	n.a.

Au 31 décembre 2025, une variation du prix de l'action de +/- 0,5 % conduirait à une variation de la juste valeur de + 0,9 M€ / - 0,5 M€. Une variation de la volatilité de l'action de +/- 10 % conduirait à une variation de la juste valeur de +/- 0,1 M€. Une variation du spread de crédit de +/- 1 % conduirait à une variation de la juste valeur de -/+ 0,04 M€.

Note 19 Transaction avec les parties liées

Les transactions avec la société AFYREN NEOXY jusqu'au 31 mars 2026 sont les suivantes :

K€	2026.06	2025.12	2025.06
Actif financier non courant		1 347	1 471
Créance client		479	423
Comptes courants actif		26 050	13 448
Passifs sur contrat client (produits différés)		-	-
Charges financières	-	-	-
Produits financiers	336	1 045	523
Achats et charges externes	367	267	132
Chiffre d'affaires	599	2 273	1 204
- Revenu de licence et développement du savoir-faire industriel	-	-	-
- Autres prestations de services	599	2 273	1 204

Note 20 Engagement hors bilan



En K€	2026.06	2025.12
Garanties données :		
Gages données (liés à des avances BPI)	-	33
Cautionnement de 20% sur le prêt SSL de Afyren Neoxy	2 000	2 000
Nantissement matériel et outillage (50% du capital restant dû - emprunt BP 5 M€)	1 585	-
Engagement unilatéral de rachat de l'immobilier loué à Seb Lorraine	2 600	-
Garanties reçues :		
Garantie du Fonds Européen d'Investissement (50% du capital restant dû - emprunt BP 5 M€)	1 585	-
Garantie du Fonds National de Garantie "PPI" (30% du capital restant dû - emprunt BPI 4 M€)	600	-
Garantie du Fonds Européen d'Investissement (50% du capital restant dû - emprunt BPI 4 M€)	600	-
Garantie du Fonds National de Garantie "PNI" (30% du capital restant dû - emprunt BPI 6 M€)	1 800	-
Garantie du Fonds Invest UE (50% du capital restant dû - emprunt BPI 6 M€)	3 000	-
Garantie du Fonds National de Garantie "Développement vert" (20% du capital restant dû - emprunt syndiqué 6 M€)	1 800	-
Garantie du Fonds National de Garantie "PNI" (30% du capital restant dû - emprunt BPI de 3 M€)	900	-
Garantie du Fonds Européen d'Investissement (50% du capital restant dû - emprunt BPI de 3 M€)	1 500	-
Garantie du Fonds National de Garantie "Développement vert" (20% du capital restant dû - emprunt syndiqué 4 M€)	720	-



3.3 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AFYREN et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des Etats financiers résumés semestriels de la société AFYREN, établis en IFRS, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les états financiers résumés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des états financiers résumés semestriels avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Lyon, le 24 septembre 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Gael DHALLUIN

Associé



SIÈGE SOCIAL :
9-11 RUE GUTENBERG
63000 CLERMONT-FERRAND

CONTACT :
MARK REINHARD
Responsable Relations Investisseurs
invest@afyren.com

www.afyren.com

CRÉATION GRAPHIQUE
Direction de la Communication AFYREN